CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E25787** **VALABLE JUSQU'AU** **14/09/2027**

ÉDITÉ LE 16/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/02/1968

Raison sociale : KEMPF SAS

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 10/11/2022

Capital : 15 244

6 RUE DE LA PROMENADE
67600 HILSENHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COLMAR 68B37

Siret : 916 820 376 00017

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 402702600171

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1/256359

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1/256359

Situation fiscale et sociale : A jour au 16/07/2026

Téléphone : 03 88 85 40 30 **Fax :**

Portable : 06 88 46 51 55

Responsabilité légale :
KEMPF PASCAL DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : kempfsarl@orange.fr

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 507 562 **Tranche de classification :** CA3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante)	5	16/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/07/2026 10:59

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.